

Sujet : Foliephonies : convocation aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire

De : Contact Foliephonies <contact@foliephonies.org>

Date : 28/03/2024, 16:13

Pour : contact@foliephonies.org



Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 11 avril 2024

Chers adhérents, chers sympathisants,

J'ai le plaisir de vous inviter à notre assemblée générale ordinaire annuelle portant sur l'exercice 2023, ainsi qu'à l'assemblée générale extraordinaire qui suivra, portant sur une nouvelle version des statuts suite à l'acceptation de notre demande d'agrément "Jeunesse et Éducation Populaire".

Ces deux assemblées générales se dérouleront :

Jeudi 11 avril 2024, à partir de 18h30
dans les locaux de Médiarts, 6 chemin de l'église à Grenoble
(accès par le portail à droite après la zone 'dépose-minute' de l'école)

Vous trouverez en pièces jointes les convocations incluant les ordres du jour, le pouvoir et l'acte de candidature au CA.

Les éléments discutés en séance sont dès à présent consultables sur notre site Internet :

- AG ordinaire : [Compte de résultat 2023 / Budget 2024](#)

- AG extraordinaire : [Révision v3/2024 des statuts](#)

Pendant l'AG ordinaire, un nouveau CA sera élu. Par nos différents messages récents, vous avez été alertés sur le fait que la survie de l'association était liée au renouvellement de ce CA et à son élargissement.

Vous trouverez en [page d'accueil de notre site](#) une description des principaux besoins, qui peut être transmise à vos adhérents.

Merci d'avance de confirmer votre présence à contact@foliephonies.org, ou dans le cas où vous ne seriez pas disponible ce jour-là, de renvoyer le pouvoir, accompagné le cas échéant de votre acte de candidature au CA.

En souhaitant vous voir nombreux lors de ce moment important de la vie de notre/votre association,

Bien cordialement,

Michel Lebugle - président de l'association

www.foliephonies.org

----- **Foliephonies est en danger !** ----- >

L'équipe du CA actuel de Foliephonies est constituée de 4 personnes, dont 2 vont passer la main.

Si, lors de la prochaine AG, cette équipe n'est pas renouvelée et renforcée, **Foliephonies sera au mieux mise en sommeil, et au pire dissoute**, faute de temps disponible et de moyens humains.

Chaque personne adhérente d'une chorale peut être membre actif du CA de Foliephonies, qu'elle soit ou non au CA de sa chorale.

Une description des différents besoins est consultable [ici](#)

--> www.foliephonies.org/index.php et www.foliephonies.org/contact.php

Le chant choral amateur en région grenobloise :
c'est environ 5000 personnes, qui doivent se mobiliser

----- **Merci de diffuser largement ce message** ----- >

— Pièces jointes : —

2024_04_11 - AG ord - Convocation.pdf	618 Ko
2024_04_11 - AG ext - Convocation.pdf	621 Ko
2024_04_11 - AG - Pouvoir.pdf	188 Ko
2024_04_11 - AG - Candidature.pdf	189 Ko